Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 056-215600677-20260528-2026_CM28MAI_08-DE

GRAND CHAMP

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 28 MAI 2026

N°2026-CM28MAI-08

DECISIONS DU MAIRE : Décisions du Maire au titre de ses délégations
Rapporteur : Madame le Maire

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit mai, le Conseil Municipal de la Commune de GRAND-CHAMP, dûment convoqué par courrier adressé par email en date du 21 mai, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de la Maison des Solidarités, 12 rue des Hortensias, à GRAND-CHAMP (56390), sous la présidence de Mme Dominique LE MEUR, Maire.

Étaient présents :
Mme Dominique LE MEUR, Maire ; M. Julian EVENO ; Mme Catherine DOUNIAS ; M. Stéphane SEVENO ; Mme Soazig LE BRUN ; M. Vincent COQUET ; Mme Julie LAGADEC ; M. Olivier SUFFICE ; Mme Françoise BOUCHE-PILLON ; M. Patrick CAINJO ; Mme Fanny LEVEILLE-CALVEZ ; M. Eric CORFMAT ; Mme Michelle LE PETIT ; M. Mickaël LE BELLEGO ; M. Didier DANJOUX ; Mme Céline KERVRAN ; Mme Régine MICHARD ; Mme Emmanuelle THOMAS ; M. Benoît OLIVIERO ; Mme Laurence KERNEUR ; Mme Christine ROYER ; M. Robert LE BODIC ; M. Cyrille COUGOULAT ; Mme Cindy ROUILLE-LE BOUDEC

Absents excusés :
Mme Morgane JARLEGAND ; M. Laurent PESLIER ; M. Benoît-Raphaël CASTELAIN ; M. Pierre LE PALUD ; Mme Sophie BEGOT

Pouvoir remis :
Mme Morgane JARLEGAND à Mme Emmanuelle THOMAS ; M. Laurent PESLIER à Mme Dominique LE MEUR ; M. Benoît-Raphaël CASTELAIN à M. Julian EVENO ; M. Pierre LE PALUD à M. Olivier SUFFICE ; Mme Sophie BEGOT à Mme Christine ROYER

Nombre de Conseillers en exercice : 29 - Présents : 24 – Pouvoirs : 5 – Votants : 29

Secrétaire de séance : M. Benoît OLIVIERO

Par délibération n°2023-CM23OCT-01, le Conseil Municipal a délégué, notamment, au Maire les pouvoirs :

4) De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres et marchés subséquents :

- **de travaux dont le montant est inférieur à 500 000 € HT,**
- **de fournitures et services dont le montant est inférieur à 100 000 € HT,**
- **ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget.**

En contrepartie, l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que le Maire doit rendre compte au Conseil Municipal de l'exercice de la délégation.

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 056-215600677-20260528-2026_CM28MAI_08-DE

GRAND CHAMP

Dans le cadre des délégations du Conseil Municipal, le Maire a pris les décisions suivantes :

Numéro décision	Titulaires	Objets	Montant € HT	Montant € TTC
2026-049	ALV FRANCE - Sucy-en-Brie (94370)	Matériel 2026 - 12 projecteurs mobiles (lyres) d'occasion pour l'Espace2000	13 200,00 €	15 840,00 €
2026-050	JARDIMAN – Theix (56450)	Matériel rando - épareuse pour le tracteur CARRARO	16 512,00 €	19 814,40 €
2026-051	LE LIVE / PIXEL - Saint-Avé (56890)	Matériel 2026 - 7 projecteurs pour l'Espace2000	23 390,00 €	28 068,00 €
2026-052	COLAS CENTRE – Vannes (56008)	Marché 2024-08 - aménagement de l'îlot de la Poste - lot 02 réseaux - av n°2 - Désamiantage conduites EP	23 881,13 €	28 657,36 €
2026-053	A2S – Hennebont (56704)	Marché 2026-02 - réhabilitation et rénovation du restaurant scolaire - désamiantage	63 804,90 €	76 565,88 €

Le Conseil Municipal PREND ACTE de la communication des décisions du Maire au titre de la commande publique, effectuées dans le cadre des autorisations du Maire, telle que présentées ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Mme Dominique LE MEUR

MAIRIE DE GRAND-CHAMP R.F. 56 (Morbihan)

Le Secrétaire de séance,
M. Benoît OLIVIERO